

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Le Sénat, toujours heureux lorsqu'il se trouve en présence de son Roi, a senti ce bonheur plus vivement cette année que les autres fois, parce qu'il en avait été privé plus longtemps.

Les augustes paroles de Votre Majesté ont d'autant plus fortement touché le Sénat que le Roi s'est plu, dès les premiers mots, à rendre justice à la solidité de nos institutions et à l'excellent esprit de nos populations. Oui, Sire, Votre Majesté a bien jugé les Belges, jamais ils ne failliront à aucun de leurs devoirs et notamment à la reconnaissance, au dévouement, à la fidélité qu'ils doivent à un Roi qui, de son côté, s'est dévoué à la Belgique. Le Sénat sait que si nos institutions fonctionnent librement, que si nos relations avec les autres nations continuent à être bienveillantes, la sagesse du Roi a puissamment contribué à cet heureux résultat.

Le Sénat s'est toujours empressé et s'empressera toujours de suivre Votre Majesté dans son désir de compléter et d'améliorer notre législation. Il a toujours examiné, il examinera toujours avec toute l'attention dont il est capable les projets qui lui sont soumis. Il a vu avec bonheur que des modifications qu'il a apportées à quelques-uns de ces projets ont été accueillies par le Gouvernement et par la Chambre des Représentants. Il persévérera dans la marche qu'il a adoptée et qu'il considère comme étant dans le véritable esprit de nos institutions.

Le Sénat partage entièrement l'opinion de Votre Majesté sur l'utilité qui résulte de l'exécution de travaux publics bien entendus et proportionnés aux ressources dont on peut disposer ; il sait combien les vastes travaux qui perpétueront le souvenir du règne de Léopold premier, parmi les générations futures, ont puissamment contribué au développement de cette prospérité et de cette industrie nationales que Votre Majesté se plaît à signaler et qui a mis les Belges à même de soutenir leur ancienne réputation à l'exposition de l'industrie de tous les peuples, l'une des conceptions les plus gigantesques de notre époque si féconde en faits extraordinaires.

La providence, en nous accordant cette année des récoltes satisfaisantes, nous a mis à même de rendre de nouveau hommage au cœur de votre Majesté qui témoigne tant d'intérêt pour le bien-être des classes malheureuses.

(2)

Le Sénat s'associe avec plaisir aux éloges que Votre Majesté donne à la garde civique et il a vu avec bonheur que le Roi désirait que l'on donnât des bases fortes et définitives à l'institution nationale de notre brave armée. Ces hommes qui embrassent une carrière d'abnégation et de sacrifices ont encore plus de droit à la bienveillance des diverses branches du pouvoir depuis que, grâce aux progrès de la civilisation moderne, leur mission principale est de maintenir la paix entre les peuples.

Le Sénat, émanation toute nouvelle de la volonté nationale, portera son loyal concours au gouvernement pour assurer au pays la continuation de sa prospérité et le développement de nos institutions.

DUMON-DUMORTIER, Président.

Le Prince DE LIGNE.

Le Duc D'URSEL.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

D'OMALIUS D'HALLOY, Rapporteur.